



Extract of Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne

<http://circlillebonne.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article791>

Evolution de carrière :
inscription sur la liste
d'aptitude pour l'accès aux
emplois de directeurs
d'établissements spécialisés -
Publication date: vendredi 9 février 2018
Rentrée scolaire 2018

- Administratif - Notes, Circulaires & formulaires -

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits

réservés

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude aux emplois de directeurs d'établissements spécialisés les instituteurs et professeurs des écoles âgés de trente ans au moins et remplissant au 1er octobre 2018 les conditions exigées pour la catégorie d'établissements concernée.

L'inscription sur la liste d'aptitude est une condition indispensable à une nomination à titre définitif sur un poste de directeur d'établissement spécialisé obtenu à l'occasion du mouvement.

Rappel des conditions :

- Directeur d'école autonome de perfectionnement / directeur d'école comportant au moins 3 classes spécialisées : être titulaire du DDEEAS. A défaut justifier des 2 conditions suivantes : être titulaire du CAPA-SH + 8 années de service dont 5 en enseignement spécialisé,
- Directeur d'école annexe ou d'application : être titulaire du CAFIPEMF + 8 années de service,
- Directeur de CMPP : être titulaire du DDEEAS. A défaut justifier des 2 conditions suivantes : être titulaire du CAPA-SH option G + 8 années de service dont 5 en enseignement spécialisé.

La notice de candidature dûment complétée et revêtue de l'avis circonstancié de l'IEN, qui doit y porter son avis, devra être transmise, par la voie hiérarchique, à la DSDEN 76 - DIPE - Bureau des affectations et de la gestion collective pour le Vendredi 16 mars 2018, dernier délai.

[Toutes les informations sont disponibles sur le portail métier.](#)